

# COMMENT CONSTITUER MON DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE ?

Ce dossier est à déposer en 2 exemplaires (3 dans le périmètre de l'ABF) à la mairie ou à envoyer par courrier

## 1. Je complète le cerfa téléchargeable sur le site internet [service public.fr](http://service.public.fr)

A noter : les pages correspondantes à la Déclaration des Eléments Nécessaires au Calcul des Impositions (DENCI) ne sont plus obligatoires.

The image shows a screenshot of a French administrative form titled 'Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes'. The form is divided into several sections: '1. Informations générales', '2. Informations relatives au déclarant', '3. Informations relatives au terrain', and '4. Informations relatives au projet'. It includes fields for personal details, property information, and project specifications.

## 2. Je fournis un plan de situation de mon terrain

Ce plan doit permettre de localiser votre terrain sur la commune afin de connaître les règles d'urbanisme qui s'y appliquent.

Vous pourrez éditer un plan de situation de votre terrain, gratuitement, sur des sites comme <https://www.geoportail.gouv.fr/> ou directement depuis une vue aérienne.



## 3. Je fournis un plan masse de mon projet

Ce plan a pour but de comprendre l'organisation actuelle de votre terrain (constructions, existantes, espaces verts, cheminements etc) ainsi que les modifications que vous souhaitez y apporter.

Ainsi, ce plan doit comporter :

- L'échelle d'édition du plan et son orientation (direction du Nord)
- Les bâtiments existants et leurs dimensions (côtés en 3 dimensions)
- L'emplacement de votre projet, côtés en 3 dimensions si nécessaire
- Les parties du terrain impactées par le projet (arbres arrachés, déplacement d'une annexe, suppression d'un stationnement aérien etc).

Si un plan ne suffit pas, vous pouvez en produire plusieurs.

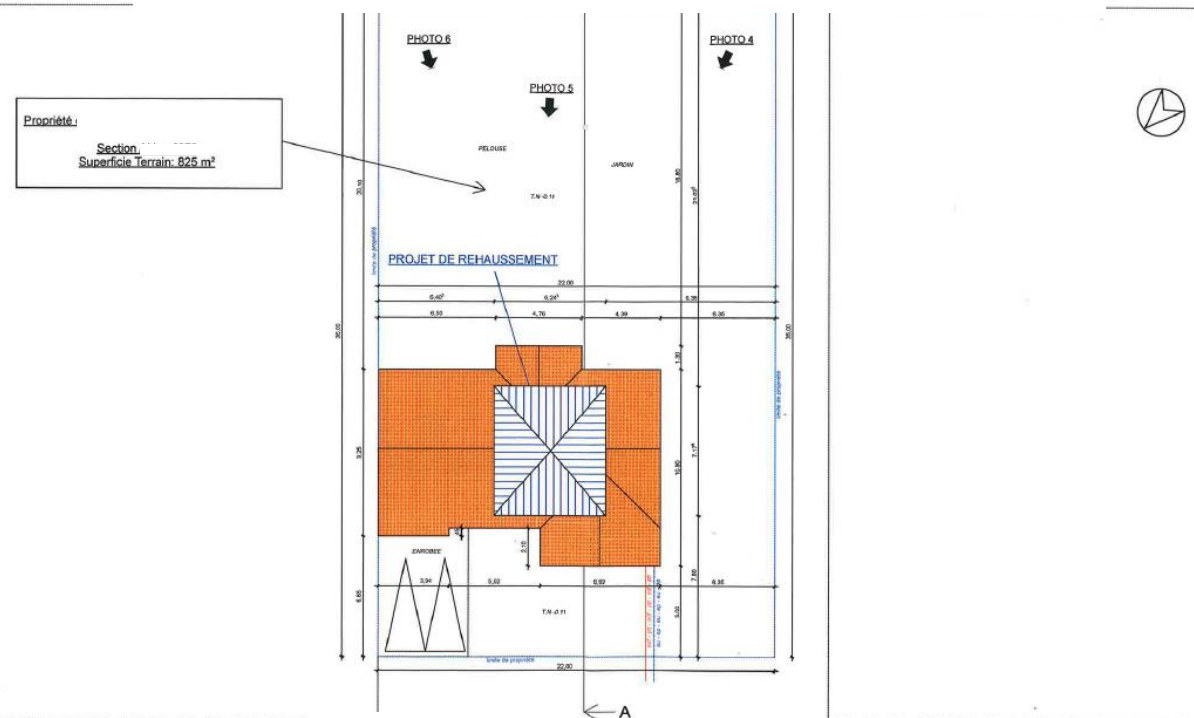


PHOTO 1

RUE

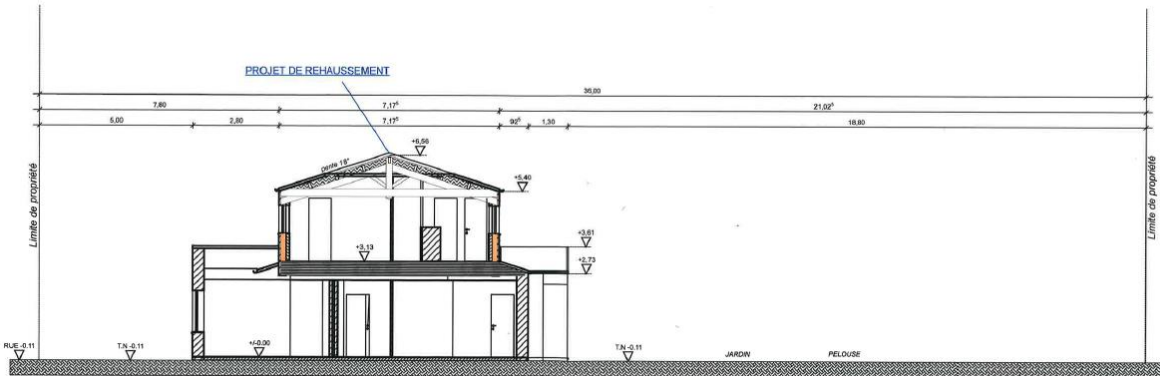
PHOTO 2

PHOTO 3

DP 2 - PLAN DE MASSE  
Echelle : 1/2000

#### 4. Je fournis un plan de coupe

Quand votre projet a pour conséquence de modifier la hauteur de votre terrain (remblai, exhaussement) ou qu'il comprend l'édification d'une clôture ou d'une construction (piscine, abri de jardin etc), le plan de coupe permettra de vérifier la hauteur de votre projet et ses incidences sur le terrain.



Echelle : 1/100e

#### 5. Je rédige une description présentant mon projet

La description détaille la nature, la couleur et les matériaux retenus pour le projet. Pour certains projets (surélévation, extension, garage etc), il faudra aussi indiquer en quoi les choix opérés permettent une intégration harmonieuse du projet dans son environnement (bâti existant sur le terrain et sur les terrains voisins).

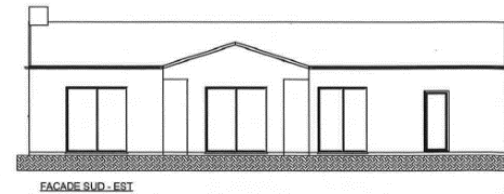
Cette note peut être intégrée en page 3 du cerfa.

#### 8. Je fournis des photographies de près et de loin de mon terrain

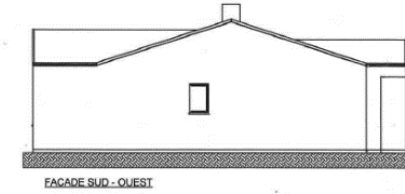
#### 6. Je fournis un plan des façades et des toitures

Ce plan permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction et, le cas échéant, son impact sur l'aspect extérieur existant.

Pour les projets n'ayant pas d'impacts sur la façade (clôture, piscine etc), ce plan n'est pas obligatoire.



FACADE SUD - EST

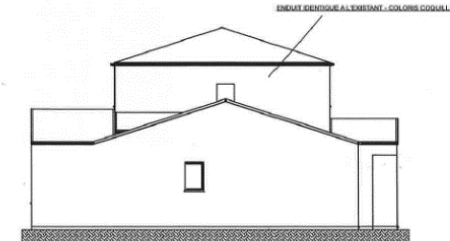


FACADE SUD - OUEST

**DP 4 – FACADE AVANT PROJET**  
Echelle : 1/100eme



FACADE SUD - EST



FACADE SUD - OUEST

**DP 4 – FACADE APRES PROJET**  
Echelle : 1/100eme

#### 7. Je fournis une intégration graphique

Cette intégration permet d'apprécier le rendu final de votre projet et notamment son insertion par rapport à son environnement.

Pour la réaliser, vous pouvez :

- Réaliser un photomontage à partir d'une image de synthèse, d'une image découpée ou d'un croquis qui seront insérés sur une photo de l'existant
- Réaliser une perspective ou une axonométrie

